

Le cahier des charges du 1er appel d'offres éolien offshore prend du retard !

Eric Besson, ministre de l'industrie, a fait savoir que le cahier des charges sera publié au Journal Officiel de l'Union Européenne début Juillet. Soit 2 mois de retard sur le planning initial.

Rappelons que la CRE est chargée de l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres.

Eric Besson a confirmé que l'investissement de 10 milliards d'€, pour seulement 3.000 MW éolien offshore, serait intégralement payé par le consommateur via la CSPE.

La production des 3.000 MW éolien offshore ne correspondra qu'à environ 60 à 70% de la production d'un EPR !

Dans les faits, la CSPE ne suffira pas à rembourser la facture astronomique de l'éolien terrestre et offshore. Il faut s'attendre à des nièmes hausses de l'électricité dans les mois et années à venir.